

# AU REPÈRE DES ELFES

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **Les arrivées :**

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions possibles les hôtes, votre accueil sera fait à partir de 16H le jour de votre arrivée et jusqu'à 19H. Il est possible d'arrivée plus tôt mais il faudra le mentionner dans votre réservation.

### **Les départs :**

Le dernier jour les départs se font au plus tard à 10H30. Nous devons disposer du temps nécessaire pour offrir aux personnes arrivant après un logement propre et accueillant .

### **La réservation du séjour :**

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total du prix du séjour.

### **Annulation du séjour :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre, télécopie, ou télégramme adressé au propriétaire.

**Annulation avant le début du séjour :** Si l'annulation nous parvient avant les 30 jours de la date d'arrivée, l'acompte versé sera rendu entièrement au client . Entre 15 et 30 jours précédent la date prévue initialement 25% de l'acompte reste acquis au propriétaire. Entre 15 et 8 jours votre arrivée 50% restera acquis au propriétaire. Entre 7 et 2 jours avant votre arrivée 75% reste acquis au propriétaire. Si l'annulation arrive 24 heures et moins avant votre arrivée , l'acompte reste acquis en totalité au propriétaire.

Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures à part si le propriétaire a été prévenu, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chalets. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde total du séjour.

En cas de séjour écourté pour quelque motif que ce soit, le prix correspondant au coût total de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

### **Le règlement du solde :**

Le solde est à régler le jour de votre arrivée chez le propriétaire au moment de la possession des clés du chalet.

**La taxe de séjour :**

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit s'acquitter auprès du propriétaire qui ensuite le reverse au trésor public.

**L'utilisation des lieux :**

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chalets en parfait état, et à laisser l'ensemble des objets présents dans le chalet. Une cafetière, micro-onde et une bouilloire sont à votre disposition.

**La capacité :**

Lors de la réservation le nombre de personnes effectuant le séjour doit être précisé. Si le nombre de clients prévu est dépassé, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture de séjour, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**L'établissement non fumeur :**

La totalité des chalets sont non fumeur. Des cendriers seront à votre disposition à l'extérieur .

**Les petits déjeuners :**

Les petits déjeuners seront servis à partir de 07h15 dans des paniers à l'entrée de vos chalets.

**Les animaux :**

Les animaux bien élevés et propres sont les bienvenus, au Repère des Elfes. Ne sont pas acceptés les animaux dont le comportement nuit au bon déroulement du séjour tranquille de nos hôtes. Les animaux ne doivent pas rester seul dans les chalets et seront tenus en laisse lors de vos déplacements. Un seul animal est accepté par chalets.

Le tarif est de 6€ par nuit.

**Le vol et accident :**

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage corporel survenu sur la propriété.